Royaume de Belgique
Province de Luxembourg

22 Rue Haute – 6791 ATHUS

RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR MULTIMÉDIA POUR L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE A MI-TEMPS A TITRE CONTRACTUEL (H/F) – NIVEAU D4/D6 – POUR LES BIBLIOTHEQUES COMMUNALES D'AUBANGE ET CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT

Conditions de recrutement

- être belge ou ressortissant ou non de l'Union européenne. Les ressortissants hors de l'Union européenne, restent soumis à la réglementation relative à l'occupation des agents étrangers applicable en Région wallonne ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Pour le niveau D4 : être porteur d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou un diplôme de chef d'entreprise homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) ou un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon. En cas de diplôme(s) étranger(s) fournir l'équivalence délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
  Pour le niveau D6 : être porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou un diplôme équivalent soit une formation en sciences administratives. En cas de diplôme(s) étranger(s) fournir l'équivalence délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Toutes les conditions précitées devront être remplies à la date de clôture des candidatures.

- satisfaire à l'examen de recrutement prescrit consistant en un maximum de trois épreuves (article 42 du statut administratif en vigueur) :
  - La première épreuve est destinée à évaluer les motivations, les connaissances générales et professionnelles des candidats et leur niveau de raisonnement. Elle se présente sous la forme d'un test éventuellement standardisé et informatisé (type questionnaire à choix multiples) ;
  - La deuxième épreuve se présente sous la forme de tests d'aptitudes et, éventuellement d'un questionnaire de personnalité qui permettent d'évaluer les compétences des candidats et le degré de concordance du profil du candidat à celui de la fonction.
    Les tests sont administrés par le personnel communal formé à leur administration et interprétation. Les résultats de ces tests sont traités dans une stricte confidentialité.
    Seuls les candidats qui ont réussi la première épreuve et dont la deuxième épreuve fait apparaître que leur profil de compétences correspond à celui qui est recherché participeront à la 3ème épreuve.
  - La troisième épreuve se présente sous la forme d'un entretien approfondi mené par les membres de la commission et qui permet:
    - d'évaluer la personnalité du candidat, à savoir ses centres d'intérêt, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelle, sa faculté d'adaptation, etc.;
    - de s'informer sur ses motivations, à savoir son intérêt pour la fonction, les besoins et valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec ce qui est proposé;
    - d'évaluer ses compétences en analysant formations et expériences pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises par la fonction à pourvoir;
    - d'évaluer ses aptitudes, à savoir son potentiel évolutif;
    - d'évaluer son niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques.

Les candidats devront obtenir au moins 50% de points à chaque épreuve et au moins 60% de points au total pour être retenus et versés dans la réserve de recrutement. Dans le cas où la première épreuve est divisée en deux parties (QCM et rédaction ou situation problème), la réussite (50%) de chacune des deux parties est indispensable pour l'accession à la seconde épreuve.

Dès après le recrutement, il sera procédé à la constitution d'une réserve de recrutement valable pendant 2 ans et reprenant tous les candidats ayant satisfait aux examens mais non retenus dans un premier temps.

Fonction

PROFIL

L'animateur multimédia accueille, initie, forme et accompagne le public, notamment éloigné de l'internet, dans l'appropriation des usages du numérique et des technologies de l'information. Il recherche l'appropriation de ces usages et l'autonomisation des apprenants. Il ne limite pas son activité au seul accompagnement technologique, mais aussi pédagogique et humain.

MISSIONS

- l'animateur multimédia planifie, préparer et anime des activités de sensibilisation, d'initiation, voire de formation au numérique et aux technologies de l'information ;
- il accompagne les participants non seulement au niveau de la technologie mais aussi dans un usage personnel, raisonné et critique des technologies ;
- il déploie des activités d'éducation aux médias ;
- en amont de sa mission, il mène une veille sur les technologies, les outils technologiques et les usages ;
- il assure la communication de son projet et anime la présence en ligne de son organisation ;
- il est chargé de la gestion administrative du projet, voire de la gestion de projet complète.

CONNAISSANCES

- maîtrise pédagogique (public selon leur âge et environnement, techniques d'animation) ;
- maîtrise informatique de tous les supports logiciels courants ;
- bonne connaissance en matériel vidéo, photo, réseau,… ;
- technique et management de projet ;
- cultures et fonctionnement des institutions ;
- cadre juridique ;
- notions de comptabilité et de statistiques.

QUALITES COMPORTEMENTALES

- autonomie ;
- pédagogie ;
- sens de l'organisation ;
- communication ;
- aisance orale (formation / animation / réunion) ;
- esprit de synthèse ;
- esprit de vulgarisation ;
- sens de l'adaptation ;
- aisance écrite ;
- rigueur.

Conditions de travail

Régime de travail	19 heures/semaine, mi-temps
Contrat	CDD en vue d'un CDI
Salaire	Barème D4 : min 15.823,55 € - max 23.131,96 € ; soit indexé au 01/07/2017 : min 26.479,13 € - max 38.709,02 € pour un temps plein Barème D6 : min 16.174,07 € - max 24.852,06 € ; soit indexé au 01/07/2017 : min 27.065,69 € - max 41.587,44 € pour un temps plein
Avantages	- Chèques-repas - Pécule de vacances - Allocation de fin d'année

Dossier de candidature

Les candidatures doivent être introduites via le formulaire disponible sur la page d'accueil du site Internet de l'Administration communale d'Aubange. Les documents constituant le dossier de candidature doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante : job@aubange.be

Les documents à annexer à l'acte de candidature sont les suivants :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- copie du diplôme requis ou de l'équivalence ;
- extrait de casier judiciaire (modèle 2) daté de moins de 3 mois,
- copie du permis de séjour ou de travail, le cas échéant ;
- document(s) d'aide à l'emploi, le cas échéant.

Tout dossier incomplet à la date de clôture du dépôt des candidatures sera écarté d'office.

En cas de réussite des épreuves, les candidats devront aussi fournir un :

- extrait d'acte de naissance,
- certificat de domicile et de nationalité daté de moins de 3 mois,
- justificatif(s) ou attestation(s) d'expérience professionnelle, le cas échéant.

avant de pouvoir prétendre à une désignation par le Collège communal.

Les candidatures doivent être rentrées pour le **19 août 2018** au plus tard, le cachet de la poste ou la date de l'accusé de réception faisant foi.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Auprès de Monsieur GAUDRON Romain, Chef du Service du Personnel (☎ 063/38.09.55)
- Auprès du Service du Personnel (☎ 063/38.09.58)

Commune d'Aubange, le 17 juillet 2018
Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) ANTONACCI T.

Le Bourgmestre,
(s) BIORDI V.